

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



3 décembre 2010

SESSION ORDINAIRE 2010-2011

**VÉRIFICATION ET APUREMENT DU COMPTE 2009
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget et
du Compte du Parlement francophone bruxellois

par Mme Anne HERSCOVICI

SOMMAIRE

1. Exposé de Monsieur le Secrétaire général	3
2. Discussion et examen des tableaux.....	3
3. Vote de la vérification et de l'apurement du compte 2009.....	3
4. Approbation du rapport.....	3

Membres présents : M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, M. Alain Hutchinson, Mmes Anne-Sylvie Mouton, Mahinur Ozdemir (remplace M. Joël Riguelle), Caroline Persoons, Françoise Schepmans et M. Eric Tomas (président).

Membres absents : MM. Willem Draps (excusé) et Joël Riguelle (remplacé).

Etaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement) et M. Bruno Vanleemputten (Secrétaire général).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du vendredi 3 décembre 2010, le compte 2009 du Parlement francophone bruxellois.

Mme Anne Herscovici a été désignée en qualité de rapporteuse.

1. Exposé de M. le Secrétaire général

M. le Secrétaire général souligne que le document se présente de la manière habituelle en différenciant le résultat budgétaire du résultat comptable (comptabilité double).

Le directeur et le contrôleur de la Cour des comptes qui oeuvraient depuis une dizaine d'années ont pris leur pension et ont été remplacés par une nouvelle équipe qui a procédé à un contrôle particulièrement approfondi.

Le Secrétaire général se réjouit des conclusions du rapport de contrôle et souhaite féliciter Mme Françoise Ledoux pour la qualité de ses prestations dans ses fonctions, s'agissant de ses dernières semaines de service au Parlement francophone bruxellois. Mme Françoise Ledoux n'a pas une formation spécifique en la matière et a appris « sur le tas ». Sa rigueur et sa constance ont permis de disposer pendant toutes ces années d'avis élogieux émanant de la Cour des comptes.

Le compte 2009, à l'instar des précédents, prouve à suffisance que les Bureaux successifs et les services essaient d'éviter des dépenses inutiles et de rester dans le cadre de la dotation que le Collège établit en collaboration avec les services du greffe.

2. Discussion et examen des tableaux

Eu égard au rapport de contrôle élogieux de la Cour des comptes, les tableaux ne suscitent aucun commentaire.

3. Vote de la vérification et de l'apurement du compte 2009

A l'unanimité des 8 membres présents, le compte 2009 est considéré comme ayant été vérifié et apuré.

La commission ne souhaite pas adresser de remarque ou de question au Bureau du Parlement.

4. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président de la commission et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Anne HERSCOVICI

Le Président,

Eric TOMAS

